

QUESTION D'ACTUALITE

A MONSIEUR LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Frédéric MAGUIN, conseiller départemental du canton de Nancy 3

Développement des circuits courts

Monsieur le Préfet,

Le département de Meurthe-et-Moselle a souhaité donner une nouvelle impulsion à la démarche de développement des circuits courts dans la restauration scolaire.

En effet, depuis 2012, des collèges volontaires du territoire Terres de Lorraine avaient accepté de participer à une démarche expérimentale visant à développer l'approvisionnement local. Celui-ci atteignant jusqu'à 20 % sur certains établissements.

La réussite de cette démarche et la volonté du département d'aller encore plus loin, nous a conduits à généraliser l'approvisionnement en circuit court dans le cadre de la restauration scolaire.

Cette démarche repose à la fois sur la volonté d'améliorer la qualité des approvisionnements mais aussi de renforcer l'agriculture.

Face à la crise que connaît l'agriculture, il y a urgence à se mobiliser collectivement pour permettre aux filières de se développer et de se structurer. Ce travail nous le menons dans le cadre de notre partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Favoriser l'approvisionnement en produits locaux à destination de la jeunesse, c'est favoriser l'éducation au goût, c'est sensibiliser aux produits de saison. C'est participer à la réduction des gaz à effet de serre.

L'enjeu est de taille quand on sait que ce sont 2,9 millions de repas qui sont servis dans les collèges de Meurthe-et-Moselle.

Cette impulsion donnée par le département doit pouvoir être amplifiée grâce à l'implication d'autres partenaires. Pour structurer les filières, pour leur offrir de nouveaux débouchés, il nous faut agir collectivement.

Aussi, je souhaitais savoir, Monsieur le Préfet, comment l'Etat pourrait lui aussi être un co-impulseur en favorisant le développement de démarches analogues, en favorisant des dispositifs particuliers ?

Je vous remercie.

Séance du Conseil Départemental du 21 septembre 2015

Question de M. Frédéric MAGUIN relative au développement des circuits courts

Réponse de M. le Préfet :

Monsieur le Conseiller Départemental,

La Politique Publique de l'Alimentation mise en œuvre dès 2009 au travers du Programme National pour l'Alimentation a intégré dès l'origine la nécessité de développer les circuits courts. A ce titre, et pour retenir les actions et initiatives les plus récentes, plusieurs actions ont été impulsées par l'Etat, je citerai :

- Édition d'un guide « favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective » par le ministère en charge de l'agriculture en décembre 2014; mise en ligne sur le site internet de la DRAAF et diffusion large du lien pour y accéder (<http://www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr/restauration-collective-et>).
- Séminaire le 4 février 2015 co-organisé par la DRAAF Lorraine et le réseau des Chambres d'Agriculture sur l'approvisionnement local en restauration collective. Ce séminaire a permis d'aborder les questions relatives à la réglementation (compatibilité des mesures avec les dispositions du code des marchés publics, réglementation sanitaire), à l'offre alimentaire locale (identification des acteurs et leur mise en relation), aux outils et points d'attention liés à l'évolution de la stratégie globale des opérateurs de restauration collective (organisation, formation, et investissements nécessaires).

Il a réuni près de 150 personnes, dont des élus et personnels du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle couvrant à la fois l'offre et la demande : agents de développement, opérateurs de restauration collective, élus, gestionnaires et cuisiniers, administrations.

En conclusion, ce séminaire a confirmé tout l'intérêt porté à l'approvisionnement local en restauration collective : il a permis de fédérer les différents acteurs dans un véritable réseau à même de dépasser les freins et de s'inscrire dans une démarche de progrès.

L'ensemble des réflexions et documents a été mis en ligne sur le site internet de la DRAAF Lorraine (lien diffusé largement : <http://www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr/seminaire-restauration-collective>).

- En sus de la plate-forme d'achats relatifs aux produits biologiques à destination de la restauration collective gérée par Paysan Bio Lorrains, le réseau des Chambres d'Agriculture a ouvert au cours du 1^{er} trimestre 2015, une plate-forme dématérialisée dénommée « les fermiers lorrains » permettant la mise en relations entre exploitants et restauration collective.

- Financement par la DRAAF Lorraine, dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation, d'actions de formation relatives à l'ancrage territorial de l'alimentation avec pour objectif le développement de l'approvisionnement local de la restauration collective (2 journées en Meuse autour de la plate-forme «les fermiers lorrains » et une action combinant approvisionnement local et lutte contre le gaspillage alimentaire par Paysan Bio Lorrains)
- A l'occasion de la Conférence Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire co-organisée par le SGAR et le Conseil Régional, le 29 mai 2015, un atelier « manger autrement » animé par la DRAAF a permis, entre autre, d'aborder l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective.
- Travail important mené sur la thématique dans le cadre du Réseau Rural Régional co-piloté par le Conseil Régional, la DRAAF et le SGAR : mise en place d'un groupe de travail sur l'accompagnement des acteurs locaux dans l'émergence des projets collectifs de vente des produits locaux ; sensibilisation des agents et élus d'EPCI à l'utilisation de produits locaux en restauration collective, par l'intermédiaire du Carrefour des Pays Lorrains, porteur de l'animation du Réseau Rural Régional.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage français, le Préfet de la région Lorraine a souhaité relancer la mobilisation autour de l'approvisionnement local dans la restauration collective. Ainsi, dans la suite du séminaire de février 2015 susmentionné, un courrier a été adressé le 10 août 2015 à tous les partenaires leur demandant de faire remonter le bilan de leur mobilisation au service de cette cause commune.

Afin d'illustrer le fruit des premiers efforts engagés et d'inciter à une généralisation de la dynamique, Monsieur le Préfet de la région Lorraine, accompagné d'une délégation de professionnels agricoles, a visité le 14 août 2015 la cuisine centrale de la société API restauration à MAXEVILLE (5 500 repas/jour). Cette entreprise base son développement sur les engagements suivants :

1. Travailler 80 à 90 % de produits frais dans les préparations,
2. Respecter les saisons,
3. Donner la priorité aux produits locaux et régionaux,
4. Favoriser les circuits courts d'approvisionnement,
5. Développer la filière de produits issus de l'Agriculture Biologique locale,

Le 1^{er} septembre 2015, le ministère de l'Agriculture a lancé un nouvel appel à projets national du Programme National pour l'Alimentation, doté de 600 000 euros à l'échelle nationale. L'objectif de cet appel à projets, ouvert jusqu'au 15 novembre 2015, est de soutenir des projets fédérateurs et démultipliables ou exemplaires en cohérence avec les priorités de la politique publique de l'alimentation. En 2015, l'accent sera particulièrement mis sur la thématique de l'ancrage territorial de la production, les projets alimentaires territoriaux et l'approvisionnement local en restauration collective. Toutes les informations relatives à l'appel à projets sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF.

- En ce qui concerne la structuration de filières, la DRAAF est intervenue en 2014 et 2015 pour soutenir les deux études suivantes portant sur la commercialisation en circuits courts de produits issus de l'agriculture biologique avec :
 - l'élargissement hors saison de la gamme de produits maraîchers grâce à la transformation,
 - l'approvisionnement en steaks hachés surgelés portée par Paysan Bio lorrain et le CGA (Centre des groupements des Agrobiologistes de Lorraine).

- Par ailleurs, le niveau de la taxe additionnelle (à la taxe sur le foncier non bâti) pour frais de chambre est maintenue en 2016 au niveau de 2015 et une partie de son montant doit être consacrée par les chambres d'agriculture au financement de l'accompagnement des circuits courts.

- Enfin, le rapport d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires présenté à l'Assemblée Nationale le 7 juillet 2015 par Mme Brigitte ALLAIN, députée, contient de nombreuses pistes qui sont de nature à amener l'État, ses administrations et les collectivités locales à co-conduire le développement et la croissance des circuits courts dans le département.